

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMUNE DE DOZULE

Date de convocation :  
18 Septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt-six Septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sophie GAUGAIN, Maire.

Nombre de :  
Présents : 10  
Absents : 8  
Votants : 10  
Exprimés : 14

Etaient Présents : Mme GAUGAIN, Maire  
Mrs LOCRET, WALTER, VALLEE ; Adjoint  
Mmes GAUDIN, KICA, PLOUY, Mrs FOUCHER, MARIE, et RIDEL.

Absents excusés : Mmes BRUNET, CHRETIEN, VOLLAIS, Mrs BRUNET, KECHICHIAN, LAMOTTE, LAURENT et TORRES.

Mr LAMOTTE donne pouvoir à Mme GAUGAIN.  
Mr BRUNET donne pouvoir à Mr VALLEE.  
Mme CHRETIEN donne pouvoir à Mr LOCRET.  
Mme BRUNET donne pouvoir à Mme KICA.

Secrétaire de séance : Mr LOCRET.

Le procès-verbal de la séance du 22/07/13 est approuvé.

#### N° 1 – GYMNASSE COMMUNAL : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFICATION DE LA SCENE :

Monsieur VALLEE, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le règlement intérieur du gymnase communal, qui fait suite aux réunions de la commission inter-commissions en date du 22/04/13 et de la commission vie locale en date du 12/09/2013. A cette occasion, les membres de la commission vie locale proposent au Conseil Municipal de louer la scène au prix de 40 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le règlement intérieur du gymnase communal,

Fixe la location de la scène à 40 €.

## N° 2 – FUSION DU SDEC ENERGIE ET DU SIGAZ :

Madame le Maire, expose au Conseil Municipal que la Préfecture nous a fait parvenir une copie de l'arrêté préfectoral portant projet de fusion du SDEC Energie et du SIGAZ Calvados, dont notre commune est adhérente.

En date du 5 Juillet 2013, les conseils syndicaux du SDEC Energie et du SIGAZ Calvados ont délibéré et ont validé le projet conjoint de statuts du syndicat issu de la fusion du SDEC Energie et du SIGAZ Calvados.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet a notifié les statuts du nouveau syndicat à l'ensemble des adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer des statuts proposés.

Madame le Maire procède à la lecture du projet de statuts du syndicat issu de la fusion du SDEC Energie et du SIGAZ Calvados.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet de statuts du syndicat issu de la fusion du SDEC Energie et du SIGAZ Calvados.

## N° 3 – MARCHE BIO : TARIFICATION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant sa délibération en date du 13/06/13 fixant les droits de place du marché hebdomadaire et la réunion de travail en date du 26/07/13 avec les producteurs ;

Considérant qu'il convient de fixer un tarif pour le marché bio ;

Décide de fixer les tarifs des droits de place comme suit :

- Commerçants de Dozulé : abonné : 0,60 € le mètre linéaire  
non abonné : 0,90 € le mètre linéaire
- Marchands non sédentaires : abonné : 0,60 € le mètre linéaire  
non abonné : 0,90 € le mètre linéaire
- Non abonnés en Juillet-Août : 1,10 € le mètre linéaire
- Véhicule publicitaire : 3,50 € le mètre linéaire

## N° 4 – SDEC : EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX RD 142 (ZONE ARTISANALE DOZULE/ANGERVILLE) :

Monsieur LOCRET, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados relatif à l'effacement coordonné des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication.

Le coût total de cette opération est estimé à 77 996,30 € TTC.

Les taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55 % et 40 % sur le réseau télécommunication.

Les participations proviennent du Conseil Général, du SDEC Energie, d'ERDF, du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) et de France Telecom.

La participation communale s'élève donc à 31 605,19 € selon la fiche financière jointe et se décompose comme suit :

- Electricité : 22 570,16 €
- Télécommunication : 9 035,03 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal,

Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,

Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par France Telecom,

Prend acte que le SDEC Energie est propriétaire du génie civil de télécommunication,

Donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,

S'engage à réserver les crédits nécessaires sur le budget communal selon les modalités prévues à l'annexe 1 dûment complétée de la présente délibération,

S'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune,

Prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA,

S'engage à rembourser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 1 956,43 €,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

## N° 5 – PARTELIOS : ECHANGES DE PROGRAMMES :

Arrivée de Mr LAURENT à 19h40.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la requête formulée par Partélios Habitat concernant la modification du projet initialement prévu au lotissement de La Couperée sous forme de programme location-accession. En effet, compte tenu des

difficultés rencontrées, Partélios souhaite changer ce programme en location avec possibilité d'acquisition des logements. En conséquence de quoi, ils s'engagent à mettre en vente, à compter de cette délibération, 14 logements situés sur le territoire de la commune (voir liste jointe).

Le Conseil Municipal,

Considérant sa politique en faveur du développement de l'habitat en utilisant un éventail diversifié des modes de logements sur Dozulé (location, location-accession, accession, propriété directe),

Considérant les échanges entre Madame le Maire et les dirigeants de Partélios Habitat sur leurs engagements respectifs,

Accepte à l'unanimité, d'échanger le programme des 10 logements prévus en accession dans le lotissement de La Couperée avec 14 autres logements répartis sur le territoire de la commune de Dozulé.